

# Lettre de la section



S.G.L.C.E.

94, Bd Auguste Blanqui, 75013 Paris

SECTION  
MESSAGERIES  
NMPP

# Messageries au secrétaire délégué du Syndicat des correcteurs

Cher Camarade,

Les militants de la Section Messageries ont été surpris de voir ta signature au bas d'un accord intitulé « Minute de discussion sur la loi d'orientation de la distribution de la presse dans la région parisienne ».

Nous avons peine à penser que les adhérents du syndicat des Correcteurs t'aient mandaté pour cautionner une telle infamie ...

Comment réagiraient les correcteurs si un élu de la Section Messageries avait signé un accord qui aurait entériné l'abandon d'un statut contractuel des salariés, très difficilement acquis par la lutte durant des décennies ?

Il n'y a rien à espérer de la stratégie de l'abandon et les réflexes munichoïses, pas plus aujourd'hui qu'hier, ne constituent pas une parade efficace à l'offensive patronale.

De ce que nous connaissons des correcteurs, ceux-ci ont acquis une expérience syndicale et politique qui leur permet amplement d'apprécier ton attitude et de juger, sur le fond et sur la forme, cet accord lamentable rédigé dans un français approximatif.

Reçois nos salutations syndicalistes.

Bobigny, le 4 décembre 2002

Le Secrétariat de la Section Messageries

Camarades,

Je suis surpris de votre étonnement concernant ma signature au bas de la « minute de discussion ». Cela fait cinq ans que je cosigne des accords et autres minutes en tant que partie prenante du Comité inter, comme tous les secrétaires de syndicats et catégories composant l'Inter – ceux-là mêmes qui ont signé la convention collective.

Membre du bureau de l'Inter, le secrétaire du Syndicat des correcteurs ne signe pas en tant que correcteur mais en tant qu'élément faisant partie d'un collectif.

Votre courrier signifie, en substance, ceci : « De quoi te mêles-tu ? » Il va de soi que je n'aurais jamais signé un accord concernant un secteur des Messageries qui n'est pas représenté à l'Inter, et vous le savez bien. Si j'ai signé la « minute », c'est parce que les camarades de PDP sont représentés à l'Inter. La minute de discussion, qui concerne PDP, a été négociée et signée, à la demande des camarades de PDP, dans une instance où ils sont représentés.

Les adhérents du Syndicat des correcteurs seraient sans doute mécontents de constater qu'un élu du SGLCE signe un accord les concernant, s'il n'a aucun

mandat pour le faire. Cette situation est d'ailleurs arrivée il y a peu, puisqu'un élu de la section Auxiliaires a, contre notre avis, signé avec la direction d'un quotidien un accord selon lequel un auxiliaire deviendrait correcteur.

Jusqu'à une date récente, la direction du SGLCE se masquait derrière une fallacieuse façade de « Comité inter », entraînant avec elle la Chambre typo et le bureau parisien des cadres. Les initiatives que vous avez prises ces dernières semaines ont au moins l'avantage de montrer que le véritable projet de la direction du SGLCE et de la section Messageries est la destruction de l'Inter. Je pense que beaucoup d'ouvriers du Livre, y compris au SGLCE, ont compris cela aujourd'hui.

Malheureusement, lorsqu'on détruit une organisation, surtout si c'est une organisation qui a quand même fait ses preuves, il faut proposer autre chose à la place, qui présente une alternative en termes de rapport de forces. Si ce que vous proposez est que tout le monde rallie le SGLCE, comme l'ont fait les employés, je crains que beaucoup d'ouvriers du Livre, à commencer par les cor-

recteurs, ne trouvent pas la perspective très attirante. Quelle alternative peut bien présenter une direction syndicale CGT suffisamment « shadok » pour arrêter la distribution de l'*Huma* le jour où paraissent les articles sur le décès d'Henri Krasucki ?

Si la minute de discussion n'est pas une victoire, et personne n'a prétendu que c'en était une, au moins offre-t-elle une perspective d'avenir pour la CGT dans la distribution. Car en matière d'« accord lamentable », nous pourrions également vous demander des comptes sur votre politique syndicale qui a fait passer les effectifs des NMPP en peu d'années de 4000 à 1900. Je suggère que vous fassiez un référendum pour savoir ce que vos camarades en pensent.

Alors que le secrétaire général de notre fédération, la Filpac, a proposé un dialogue pour tenter de renouer avec une politique syndicale unitaire, vos malheureuses initiatives judiciaires, qui ressemblent plus à des actes motivés par la panique que par la raison, ont rendu tout rapprochement impossible.

Camarades, si vous voulez vous tirer des balles dans le pied, à votre guise.

Je serais surpris que les correcteurs vous suivent. René BERTHIER

## Réponse en forme de tribune libre